



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Au terme de cette première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, j'ai plaisir à vous adresser le 12<sup>e</sup> numéro de la gazette communale.

L'année 2019 a vu son lot de dossiers, de réalisations et de points divers fort rempli. Un court avant-propos me conduit à répertorier les points essentiels de cette année bien chargée :

- La rénovation du logement communal de Chevigny.
- Les travaux de voirie.
- L'opération « Nettoyons la nature ».
- L'inventaire naturaliste de la commune réalisé par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Je ne perds pas de vue que le lien social, particulièrement dans notre monde rural, constitue un élément essentiel de notre bien savoir-vivre. Aussi, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui s'y emploient par des « gestes » qui pourraient paraître anodins.

Reste que je condamne fermement les actes récurrents d'incivilité de certains.

Depuis plusieurs semaines, la France subit d'importants mouvements sociaux qui perdurent : puisse la nouvelle année voir la fin de ces conflits, principalement axés sur le devenir des retraites, rapidement résolue.

Dans un cadre plus général, je ne peux que constater et dénoncer la recrudescence de conflits armés dont des milliers de civils sont les victimes innocentes.

Enfin, comme vous le savez, le mois de mars prochain verra la tenue d'élections municipales, motif principal du

## SOMMAIRE

<u>Travaux, aménagements et réalisations 2019</u>	P. 2
<u>Principaux travaux et réalisations à venir</u>	P. 3
<u>Fêtes et manifestations 2019</u>	P. 4
<u>État civil 2019 et infos mairie</u>	P. 4
<u>Au fil des dossiers</u>	P. 5-6-7
<u>Méga-décharge : Menaces durables...</u>	P. 8-9
<u>Opération « Nettoyons la nature »</u>	P. 10
<u>L'inventaire naturaliste de Millery</u>	P. 11
<u>Un peu d'histoire</u>	P. 12



Loriot d'Europe © M-Idre

raccourcissement de la teneur habituelle de cette gazette. Je vous exprime à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite ainsi qu'à ceux qui vous sont chers en cette année nouvelle.

Je terminerai mon propos liminaire par cette citation pleine d'espoir et de véracité de Voltaire :

« La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède. »

Jacky Lüdi

## INFORMATIONS MAIRIE

Corinne Leroy, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 14 h à 18 h. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 03 80 97 26 54 ou bien par courriel : [mairie.millery21@orange.fr](mailto:mairie.millery21@orange.fr)

Les élu(e)s restent bien sûr à votre disposition.

Notre site internet [www.millery21.fr](http://www.millery21.fr) fourmille d'informations : convocations et comptes-rendus des conseils municipaux, arrêtés municipaux, préfectoraux, dossiers d'actualité, liens vers diverses démarches administratives ...

## TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS 2019

### Travaux de voirie 2019 subventionnés par le Conseil départemental

**Voie communale n° 10 de Charentois à Pont-de-Chevigny :** réfection de chaussée en enrobé et aménagement de sécurité pour un montant HT de 7 347,60 €.

**Voie communale n° 206 de Millery à Ménetreux :** réfection de chaussée pour un montant HT de 199 988,40 €.

**Maître d'œuvre :** 2746,51 € (non soumis à TVA).

**Subvention du Conseil départemental :** 27 283,65 €.

**Participation de la commune :** 88 665,75 €.

Les travaux réalisés sur les deux chantiers ont donné entière satisfaction.

Le Maire tient à souligner la qualité des travaux réalisés par les entreprises Renevier et Colas ainsi que le suivi pertinent des travaux par Aurélien Picard technicien du SESAM maître d'œuvre.

### Les travaux à Pont-de-Chevigny



### Les travaux route de Ménetreux



## Divers travaux 2019 sur fonds propres

### Réalisés par l'entreprise Potet de Charentois :

- À Ménetreux : busage de fossé avec piquages et pose de regards puis nivellement du terrain avec apport de terre (ancienne mare) pour un montant HT de 3 767,07 € soit un total TTC de 4 520,48 €.
- Chemin de Cras : dérasement des accotements sur 400 ml des 2 côtés + curage de fossés avec évacuation pour un montant HT de 2 500 € soit un montant total TTC de 3 000 €.
- Déplacement des panneaux d'agglomération sur la RD 980 et la RD 1 en vue d'améliorer la sécurité routière par les services du Conseil départemental à Pont-de-Chevigny :
- Confection d'un îlot directionnel bétonné au carrefour des rues de l'Armançon et des Monts-Libeaux à Charentois par l'entreprise Renevier à Charentois.
- Travaux de rénovation du logement

communal de Chevigny : menuiserie, entreprise Esteves Jean-Paul pour un montant total HT de 2040,22€ + 406,26€ = 2 444,46 € soit un montant total TTC de : 2 244,22 € + 426,49 € = 2670,71 € ; VMC et électricité, entreprise S.P.B. Elec pour un montant total HT de 1 472,91 € soit un montant TTC de 1 620,20 € ; fourniture de convecteurs électriques, entreprise Pagot-Savoie pour un montant total HT de 1027,10 € soit un montant total TTC de 1232,52 € ; faïence et sol de salle de bain, entreprise Guérard Julien pour un montant total de 1050,12€ + 346,68€ = 1 396,80 € ; peintures, entreprise Guérard Julien pour un montant total de 5 972,20 € : isolation, entreprise Garrot Thomas pour un montant total HT de 2932,87 € soit un montant total TTC de 3258,02 € ; plomberie, entreprise Bonneau pour un montant HT de 291,15 € soit un montant TTC de 320,27 €, soit un total TTC de 16 470,72 €.



## Travaux des agents verts

- Réalisation de nombreuses saignées en accotements
- Nettoyage des regards d'eaux pluviales
- Tontes et entretien des espaces verts (désherbage, arrosages, taille, paillage avec toile de chanvre), débroussaillage, balaillage
- Ramassage de nombreux déchets le long des routes
- Mise en compost des déchets et utilisation
- Entretien régulier du cimetière, nettoyage des panneaux d'affichage, des ponts, du lavoir
- Mise en place et enlèvement de « bidons » contenant du gravier utile en cas d'intempéries hivernales
- Rebouchage régulier des nids de poule, travaux de peinture, entretien des tables et bancs de réception, nettoyage du grenier de l'atelier, mise en place et enlèvement des sapins, des décorations de Noël et des guirlandes lumineuses, mise en place de divers panneaux de signalisation routière, fin de la peinture de la passerelle sur l'Armançon à Charentois...

## PRINCIPAUX TRAVAUX/RÉALISATIONS À VENIR

### Travaux de voirie 2020 prévisionnels subventionnés par le Conseil départemental

**Hameau de Chevigny** : rue Jean-de-Réôme consistant en scarification, GNT, reprofilage, enduite bicouche sur 200 m depuis la RD 954 plus sur les 200 mètres suivants, bouchage des nids de poule, pontage de fissures et enduit bicouche pour un montant estimatif total de 23 714 € HT.

**Hameau de Millery, chemin des Ecrynières** consistant en la poursuite des

travaux par mise en place de caniveaux, avaloirs, stabilisation des accotements et enrobé sur 70 mètres pour un montant estimatif total de 10 103,00 euros HT.

**Hameau de Ménetreux**, route départementale 9E consistant en la création d'un cheminement piétons pour les enfants se rendant à l'arrêt de bus (sécurisation) sur 70 mètres : déblai de terre,

bordures T2, enrochement, géotextile et sable stabilisé ainsi que la collecte des eaux pluviales pour un montant estimatif total de 17 340,00 euros HT.

**Hameau de Charentois**, VC n°11 consistant en bouchage des nids de poule et enduit bicouche (1300 m<sup>2</sup>) pour un coût estimatif total de 18 470 € HT.

Total HT : 86 967 €. Montant total des aides : 30 425 €.

## FÊTES ET MANIFESTATIONS 2019

Les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre ont fait l'objet d'une participation importante en particulier de jeunes ce dont on ne peut que se réjouir tant ces devoirs de mémoire sont essentiels.

Une nouvelle fois, la célébration de la fête nationale a permis de se retrouver nombreux, toutes générations confondues tant autour de jeux divers, qu'autour d'un succulent repas suivi d'une soirée dansante animée par Disco Evasion.

Le traditionnel repas de nos aîné(e)s s'est tenu au restaurant « Le Pari des Saveurs » à Pont-et-Massène le 11 décembre: occasion de se régaler les papilles dans une ambiance conviviale. Un colis gourmand a par ailleurs été délivré aux personnes l'ayant préféré. La société de chasse de Millery participe financièrement à ces deux actions.

La compétition de L'Association Moto Cross du Télégraphe a remporté un vif succès le 14 avril dernier.

Le TRAIL du Vieux Semur organisé par la Pédale semuroise a emprunté le Mont-Télégraphe et traversé Charentois le 11 janvier 2020.



La cérémonie des vœux 2019 ©Christophe Gilles



Le repas des Aînés en 2018

*Les vœux du Maire, entouré des membres du Conseil municipal, et le partage de la traditionnelle galette se dérouleront le dimanche 19 janvier.*

## INFOS MAIRIE

### DIVERS

La commune de Millery s'étend sur 2 086 hectares. Sa population DGF 2018 est de 408 habitants dont 64 enfants de 3 à 16 ans. La longueur de voirie communale s'élève à 18,865 km. Nombre de logements soumis à la Taxe d'Habitation : 190. Nombre de résidences secondaires : 17.

### ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les bacs une fois collectés ne doivent pas rester sur la voie publique.

### CONSTRUCTION NOUVELLE

Toute construction nouvelle, ajout de construction, ouvertures, pose de fenêtres de toit nécessitent une demande d'urbanisme à déposer en mairie.

### TAILLE : LA RÉGLEMENTATION

Interdiction par arrêté ministériel de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.

### ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

En matière de gestion du radon ; concernant la pêche à l'aimant.

### MOTOCROSS DU TÉLÉGRAPHE

Le circuit est ouvert uniquement aux véhicules définis dans les statuts de l'association et dont les pilotes sont détenteurs d'une licence. Les jours et heures d'ouverture du terrain sont les suivants : en période de chasse d'octobre à mars les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h ; d'avril à septembre, les mercredis, dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h. Toute infraction sera sanctionnée.

### ÉTAT CIVIL

Naissances : Iris Jost, Collonges, née le 22 mai 2019 ; Rafael Araujo Da Costa, Millery, né le 20 décembre 2019.

ariage : Slavica Tesic et Sylvère Grandemange, Millery, le 6 juillet 2019.

Pacte civil de solidarité (PACS) : Emmie Garcia et Anthony Thinardon, Ménetreux, le 25 mars 2019.

Baptême civil : Kyrian Bonneau, Millery, le 21 septembre 2019.

Décès : Michel Lépée, Chevigny, le 7 avril 2019.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. Les inscriptions sur les listes électorales seront possibles jusqu'au 7 février 2020 soit en mairie soit en ligne. Pour plus de précisions, consulter la page [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367).

Informations pratiques à retrouver sur [www.millery21.fr](http://www.millery21.fr)

## AU FIL DES DOSSIERS...

### Finances

#### Séance du conseil municipal en date du 4 avril 2019

Le compte de gestion 2018 a été adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2018 a été adopté à l'unanimité des votants après reprise et affectation des résultats.

Le budget primitif 2019 qui s'établit de la manière suivante a été voté à l'unanimité.

**Fonctionnement** : recettes : 266 295,00 € ; dépenses : 266 295 €.

**Investissement** : recettes : 485 192,54 € (dont 57 000 € de RAR) ; dépenses : 485 192,54 € (dont 58 224,54 € de RAR)

**Vote du taux des 3 taxes locales 2019** : à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter lesdites taxes qui conservent donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 8,69 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20.61 %

La Commission communale des Impôts Directs s'est réunie le 14 novembre dernier.

**Notification de la dotation forfaitaire des communes 2019** : population DGF : 408 / Dotation forfaitaire 2019 : 29 852 €.

**Notification de la DSR au titre de l'année 2019** : 10 855 €.

**Dotation solidarité communautaire** : 1314,25 €.

**Prélèvement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales)** : 38 505 €.

**Taxe communale d'aménagement** : son produit s'élève à la somme de 2 965,29 € pour 2019.

**Recensement 2019 de la population** : 395 habitants auxquels il convient d'ajouter les populations comptées à part ainsi que les nouveaux habitants : soit environ 430 habitants au total. 204 adresses d'habitation ; 4 adresses collectives ; résidences secondaires + logements vacants : 38 ; total des logements d'habitation : 212.

### Méga-décharge

Après avoir été réclamé par le Maire, le tonnage de déchets déclarés par COVED s'élève à 8288,54 tonnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2018.

La société COVED a été convoquée par huissier de justice pour enfin régler la somme de 5 333,12 € due par ses activités sur la mégadécharge au titre de l'année 2018.

Suite à un signalement par l'ASPA de nouveaux dysfonctionnements liés aux débordements des bassins de lixiviats, la DREAL a effectué une visite sur le terrain le 14 novembre et rendu son rapport de visite à lire en suivant le lien : <https://www.millery21.fr/wp-content/uploads/2020/01/20200108185637.pdf>.

Ce rapport a conduit à un arrêté préfectoral portant mise en demeure en date du 17 décembre 2019 à lire en suivant le lien : <https://www.millery21.fr/wp-content/uploads/2020/01/20200108200543-1.pdf>

### Emploi

Le contrat de Christopher Glace a été renouvelé pour une durée de 6 mois une première fois à compter du 4 juillet 2019, puis une seconde à compter du 4 janvier 2020 pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

La prise en charge de l'aide de l'État s'élèvera à 50 % du montant du SMIC horaire suite à la mise en place d'une formation « professionnalisante » (action de formation inscrite au plan de formation de l'employeur) ou pré-qualifiante.

Régine Seguin s'est gravement blessée en procédant au net-

toyage de la mairie.

### Divers

**C.A.U.E.** : Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte-d'Or pour un montant de 81,80 €.

**Don du sang** : Attribution d'un don de 100 € à l'amicale du don du sang de Semur-en-Auxois.

**Association Henri-Bourgogne de Genay** qui a pour objet de rendre hommage aux résistants tombés sous les balles allemandes, particulièrement en organisant une cérémonie au mois d'août lors de laquelle des véhicules militaires seront présents : attribution d'une subvention de 100 €.

**SICECO** : Approbation par le Conseil municipal de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays châillonnais. Groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté : la commune y a adhéré en tant que membre.

**IRCANTEC** : suite à un avis de mise en recouvrement émis par la CNRACL, après le vote du budget communal, concernant la validation de Mme Agnès Raverat Agnès pour un montant de 8 655,10 €, le Maire a demandé un échelonnement des contributions rétroactives qui a été accepté. Les modalités de règlement de la somme de 8 655,10 € seront échelonnées sur 5 années.

**Agence technique départementale de la Côte-d'Or (ATD 21)** : adhésion de la commune.

**Raccordement à l'application ACTES** permettant la transmission dématérialisée des actes et documents soumis au contrôle de légalité via l'opérateur de transmission homologué « e-bourgogne ».

**Subvention** : une subvention d'un montant de 26 460 € a été accordée par le Conseil départemental au titre du « Programme de Soutien à la Voirie » (PSVV) pour les travaux de voirie 2019.

**Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Vic-de-Chassenay** : 681,99 € par élève (1 élève scolarisé).

**Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Genay** : 519,99 € par élève (2 élèves scolarisés soit une dépense totale de 1 039,98 €).

**Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes maternelles publiques à Semur-en-Auxois** : 1 261,41 € par élève (12 élèves scolarisés soit une dépense totale de 15 136,92 €).

**Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes élémentaires publiques à Semur-en-Auxois** : 400,78 € (14 élèves scolarisés soit une dépense totale de 5 610,92 €).

**SESAM** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la représentation de la commune via la CCTA au SESAM pour les compétences eau et assainissement et la représentation de la commune pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) seront assurées par Jacky Lüdi, délégué titulaire et par Dominique Lucotte, délégué suppléant.

Suite à un courrier de M. le Sous-Préfet de Montbard en date du 18 février par lequel il informe qu'il n'appartient plus au Conseil municipal de la commune de désigner ses délégués au SESAM s'agissant des compétences eau et assainissement, mais au Conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, adhère au SESAM en lieu et place de ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- constate et déplore une nouvelle perte de compétences des communes ;
- annule la désignation des délégués de la commune au SESAM

## AU FIL DES DOSSIERS...

pour ce qui est des compétences eau et assainissement telle qu'adoptée dans sa séance du 4 janvier dernier.

Réalisation d'un plan de traitement des eaux pluviales sur la commune.

**Suite au rapport de Dominique Lucotte** relatif au château d'eau et à son chemin d'accès, une réunion est envisagée avec le SESAM.

**Opération EcoVillage à Chevigny** : après échanges de parcelles entre la commune, M. et Mme Sylvain Lépée et Madame Marie-Claire Labie, nous entrons dans l'étape de consultation des entreprises relative à la rénovation de la maison brique et pierre.

**Acquisition de parcelles boisées** d'une superficie totale de 2ha 4a 2ca pour un montant de 1 080 €.

**Montant de la redevance télécommunications 2019** : 349 €.

**Fibre optique** : alors que, suite à deux réunions avec les services compétents, il avait été affirmé que la commune serait raccordée à la fibre optique courant 2020, Monsieur le Président du Conseil départemental, lors d'une réunion en décembre a précisé que toutes les communes de Côte-d'Or seraient raccordées à la fibre optique au plus tard en 2022 !

**SDIS** : contribution communale pour 2019 : 6 870 €.

**Dénomination** de la « rue de la Fontaine Mâle » à Charentois.

**Matériel** : renouvellement de matériel informatique (un écran et un disque dur + passage à WINDOWS 10). Remplacement des rampes de chargement 1 tonne.

**Agents verts** : participation à leurs frais kilométriques.

**Prime spécifique** attribuée à Madame la secrétaire de mairie et à Christopher Glace ; à noter qu'une prime est également attribuée à Joselito Emonet par le biais de la communauté de communes qui est son employeur. Allocation d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor.

**Délivrance d'un accord de principe** par le Conseil municipal au Maire l'autorisant à signer une convention établissant le remboursement de toutes sommes engagées par la commune en vue de réaliser la partie domaine public de l'extension du réseau électrique alimentant la SCI des Monts-Libeaux, par ladite SCI représentée par M. et Mme Loïc Schnopp représentants légaux.

Les arbres gênants ou dangereux situés sur l'ancienne propriété Belin à Chevigny ont été démontés par l'entreprise Sabarly. L'entreprise Boussard a assuré le fauchage au printemps.

**Demande d'ouverture de classe** à l'école maternelle du Rempart de Semur-en-Auxois transmise à la Rectrice d'Académie, la Directrice académique des Services de l'Éducation nationale et à l'Inspecteur de la circonscription de Semur-en-Auxois.

La troisième classe a été réouverte.

**Plantations** : un devis établi par l'ONF en vue de procéder à des travaux sylvicoles en forêt communale sis « Les Prés Sauvages » partie de la parcelle cadastrée ZP 9 a été accepté pour un montant total HT de 2 168,75 € soit un total TTC de 2 385,63 €. Ces plantations seront réalisées durant l'hiver 2019-2020.

**Bail de location** : location à Pascal Meugnot, agriculteur à Maison-Rouge, des parcelles communales cadastrées ZT n°14 parcelle A, ZT n°14 parcelle B et ZT n°14 parcelle C.

**Location à la Société de chasse communale de Millery**

Le Conseil municipal décide de louer à la Société de chasse communale de Millery pour l'année 2019 avec régularisation rétroactive pour l'année 2018, une partie du pâtis communal (environ 100 m<sup>2</sup>) sis au Hameau de Chevigny en bordure du

chemin rural n°25 dit « de la Voie verte » et de la voie communale 121 dite « de l'Abbaye » pour l'occupation par une cabane de chasse.

Le terrain est pris en l'état par la Société de chasse. Elle fera son affaire de l'entretien dudit terrain.

Le Président ou son représentant désigné fera à chaque manifestation ou rendez-vous de chasse respecter le stationnement afin que tous véhicules puissent librement circuler sur le chemin rural n° 25 dit de « la Voie verte » et sur la voie communale 121 dite « de l'Abbaye » et prendra toutes mesures de nature à préserver l'environnement aux abords de cette parcelle. En cas de vétusté de la « cabane » ou de cessation d'activité de la Société de chasse communale de Millery, le dernier Président en exercice ainsi que les membres du bureau feront leur affaire de l'évacuation de la dite « cabane ».

En cas de non respect, la commune se réserve le droit d'entreprendre toute démarche pour faire respecter cette clause.

**Location du logement communal de Chevigny** : le montant mensuel du loyer est fixé à 350 € hors charges. Le logement est occupé depuis le 15 septembre.

**Projet de destruction d'un barrage sur l'Armançon à Genay** : s'est prononcé contre la suppression dudit barrage sur l'Armançon ; a apporté son soutien à la municipalité de Genay quant à engager une étude de faisabilité de production d'énergie hydro-électrique ; a exprimé son souhait d'une solution de continuité écologique respectueuse du patrimoine et du paysage.

**Détérioration de panneaux de signalisation routière** : après de multiples démarches auprès du responsable des dégâts causés aux panneaux d'agglomération de Chevigny sur la RD 980, ceux-ci ont pu être remplacés par les services du Conseil départemental ; la commune ayant été intégralement remboursée des frais engendrés par l'achat et la pose desdits panneaux.

**PCS et DICRIM** : suite à une réunion initiée par Monsieur le Sous-Préfet de Montbard, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM seront remis à jour.

**Destruction de nuisibles** : suite à la demande de Jannick Gautheron, lieutenant de louveterie, un arrêté a été pris par le Maire en vue de procéder à des destructions de corbeaux freux classés nuisibles sur la route départementale 980 du 1er avril au 15 juin 2019.

**Maintien ou fin du service public de l'ONF ?** Le Conseil municipal a demandé au gouvernement : l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ; le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ; le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Suite à une forte mobilisation, le ministre de l'Agriculture a annoncé l'abandon du projet de l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF.

**Cimetière** : un important travail représentant plus de 80 heures a d'ores et déjà été accompli par des élu(e)s en vue de mettre à jour les concessions.

**Remerciements chaleureux** : à Jean-Luc Simon pour son don de 12 jardinières permettant de fleurir les abords de la mairie ; à M. Loïc Schnopp pour la fabrication bénévole de supports de panneaux indicateurs.

## AU FIL DES DOSSIERS...

**Élagage** : rappel de l'obligation par les propriétaires de terrains d'élaguer les haies bordant les voies communales.

**Monument aux morts** : l'entreprise Giroud a assuré la gravure de quatre nouveaux noms d'hommes morts pour la France : Pierre Charles, Henri Jacob, Robert Loisier, Jules Ronsin.

**Soutien du Maire à une déclaration commune des Maires de l'Auxois-Morvan** relative à la défense des trésoreries ; la fermeture des services-trésoreries de Montbard, Venarey-les-Laumes, Semur-en-Auxois, Somberton et Saulieu étant évoquée.

**Boîtes à livres** : leur fabrication est en cours de réalisation par l'ESAT de Semur-en-Auxois.

**Église** : d'importants désordres ayant été constatés dans la chapelle suite à la sécheresse de 2018, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été réalisée et l'assurance de la commune saisie du dossier.

En outre, une convention d'études pour l'église a été adoptée auprès de Dominique Joufroy, architecte du patrimoine en vue de réaliser une étude diagnostic préalable en vue d'approcher un projet de sauvegarde et restauration de l'édifice, suivie de maîtrise d'œuvre.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église se fait à présent par la porte principale (pose d'un verrou de sûreté) ; l'accès à la chapelle étant quant à lui interdit.

**Transport scolaire pris en charge par la Région** : pour chaque élève du premier degré, une participation communale de 190 € par an et par enfant est demandée. Participation par la commune : 6 080 €.

**Arrêté de circulation à Millery, chemin des Ecrynières**, instaurant un sens unique de circulation et l'interdiction de circulation aux engins agricoles.

**Coupe de bois communal illégale à Charentois** dénoncée

par le Conseil municipal.

**Devis en attente de réception pour la mise aux normes** de l'assainissement des logements communaux de Ménetreux et le remplacement de menuiseries ainsi que la mise en sécurité de certains puits.

**Arrêté de péril** dressé à Chevigny.

**Incivilités récurrentes** sur certaines voies communales (présence de boue en grande quantité). Il est rappelé qu'en cas d'accident la responsabilité des auteurs pourra être engagée.

**Création** de l'association de chasse « La Saint-Hubert ».

**Le Maire a déposé plainte en gendarmerie :**

- Suite au vol de trois panneaux de signalisation temporaire et de deux supports empruntés au Conseil départemental. Cet acte a entraîné un report d'ouverture de la route entre Pont-de-Chevigny et Charentois et engendré une dépense importante pour la commune qui a dû en acheter de nouveaux.
- Suite à la dégradation d'une partie de la haie arbustive place de l'Orme dans la nuit du 20 et 21 décembre. Le chauffeur « indélicat » a par ailleurs abattu un poteau EDF tombé en travers de la voie publique.

**Instructions de documents d'urbanisme** : trois demandes de certificat d'urbanisme, 6 demandes de déclaration préalable et 8 demandes de permis de construire (dont 3 de permis modificatif).

**Le Conseil municipal** s'est réuni à sept reprises entraînant la rédaction de 48 délibérations.

**Participation d'élus aux réunions** et comptes-rendus de la CCTA, de la CSS, du SMHCO, du SESAM, du SICECO, du SMBVA, des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de-Chassenay...



## | MEGA-DÉCHARGE

## Menaces durables sur la Terre-au-Seigneur



Début du terrassement de la méga-décharge (photo du 18 mai 2019)

**A**u sortir d'une année 2018 haute en couleurs, marquée par un festival inédit de fraudes de COVED et par la retentissante fermeture de la méga-décharge le 30 avril 2018, l'année 2019 apparaît incontestablement comme celle du retour au calme pour la Terre-au-Seigneur en dépit des menaces qui perdurent.

#### Après la folle année 2018 et la révélation des méthodes de voyous...

Rappelons pour mémoire le rocambolesque flagrant délit de fraude dans lequel, à 3 journées de la fin d'exploitation, la société COVED était surprise par le Maire de Millery et par le président de l'ASPA à importer des déchets industriels de la région lyonnaise, travestis en ordures ménagères de l'Auxois grâce à un système électronique de badges falsificateurs, avec ordre donné aux livreurs des cargaisons illicites de ne produire aucun document de traçabilité ; il s'agissait d'un acte de délinquance ordinaire chez COVED puisque, ébranlée par ces révélations, la DREAL de l'Yonne découvrirait, dans la foulée, des infractions similaires à la décharge de Saint-Florentin. Il faut dire que sans la révélation des fraudes de COVED dans l'Auxois en avril 2018, personne n'aurait jamais entendu parler de ce système électronique vicieux de badges magiques dont Le Canard Enchaîné puis les chaînes de télévision ont fait écho...

Rappelons aussi l'épisode fumeux et surréaliste du 28 septembre 2018, où l'on observait cette fois un trafic de déchets dangereux composés notamment d'amiante et de plâtre, déversés en toute illégalité à même le sol, dans une enclave masquée de la méga-décharge, 5 mois après sa fermeture ; ce dernier épisode amenait la DREAL à dénoncer par ailleurs la facturation illicite de ces cargaisons par COVED aux collectivités, ainsi qu'une rotation suspecte des camions...

Face à ces méthodes de voyous, le préfet saisissait le parquet

tandis que des actions pénales fondées sur plusieurs délits, dont le délit d'escroquerie, étaient engagées contre COVED par l'ASPA et par les communes de Millery et de Vic-de-Chassenay ; elles sont toujours en attente d'être jugées.

On en était là à la fin de l'année 2018 alors que, dans un contexte si hostile, la filiale de PAPREC était contrainte de jeter définitivement l'éponge, d'abandonner son projet de plateforme de transit et de renoncer à toute poursuite d'activités «déchets» sur la Terre-au-Seigneur. On pouvait donc s'attendre à une année 2019 calme et rompant avec les infractions de COVED mais cela n'a pas vraiment été le cas.

#### Une bombe à retardement aux composants mystérieux se cache sous la colline...

On aurait pu imaginer que, la page de la décharge se tournant, il était facile de la laisser sombrer dans l'oubli et de savourer la fermeture de l'installation en l'assimilant à une tranquillité retrouvée et en se disant que la nature finirait bien par y reprendre peu à peu ses droits...

Après une longue procédure de validation du dossier de réhabilitation du site par la DREAL, la canicule de l'été 2019 a apporté des conditions idéales pour terrasser et réinventer physiquement la Terre-au-Seigneur désormais dotée d'une colline artificielle d'immondes ayant la forme d'un fer à cheval. Celle-ci, certes rendue verdoyante par les pluies d'automne, tente de se fondre dans son environnement pastoral mais les premiers glissements de terrain apparaissent déjà.

Pourtant, ne nous y trompons pas, l'arrêt des horreurs ne signifie nullement un retour à l'état initial ni un effacement de ce qui s'est passé pendant 10 ans sur le site qui en garde une mémoire tenace : les 554 000 tonnes d'ordures mystérieuses «officiellement» entassées dans cette zone bocagère de l'Auxois qui

borde la route du fromage d'Époisses sont toujours en place ! Leur recouvrement, même qualifié de « remise en état » ou de « réhabilitation », ne doit pas faire illusion ; sous ce cache-misère se dissimule en fait un véritable bio-réacteur, dont la durée de vie minimale est de l'ordre de 50 ans et dont nous allons sournoisement faire cadeau aux générations futures.

Ce serait pure lâcheté que de laisser sombrer cette bombe à retardement dans l'oubli car elle est porteuse d'une pollution des sols et des ressources en eau pour des décennies. D'où la mise sous surveillance du site et la détermination des communes et de l'ASPA à obtenir de la justice un suivi contradictoire de la qualité des eaux souterraines, dont il n'est pas exclu qu'il puisse déboucher sur une excavation des déchets dont la vraie nature et l'origine exacte demeurent inavouables. Car du fait de ses fraudes, en trompant les citoyens, les communes et les services de l'État, COVED a perdu toute crédibilité sur la question du contenu réel de la décharge.

#### **D'où des menaces durables et des pollutions à répétition...**

C'est ce suivi environnemental qui a permis à l'ASPA de repérer, le 9 novembre dernier, un jus brunâtre qui, malgré quelques ressemblances visuelles, n'avait ni le goût du whisky, ni celui du Cognac, ni même celui d'un vieil Armagnac. Ce jus provenait des bassins de lixiviats que COVED laissait déborder et s'épancher tranquillement dans le milieu naturel avant qu'il ne pollue pendant plusieurs jours le Ru de Golleron, puis l'Armançon et sa suite, en violation des arrêtés préfectoraux et du Code de l'Environnement. De surcroît, la présence continue de tuyaux plongeant dans les bassins attestait l'existence de problèmes chroniques auxquels COVED remédie par des pompages de détresse strictement interdits. Saisi d'une plainte par l'association, preuves photographiques à l'appui, le préfet dépêchait sur place les inspecteurs de la DREAL. Ceux-ci relevaient plusieurs infractions dans un rapport en date du 14 novembre qui confirme les débordements, observe les marques de pollution des sols et demande à COVED de s'expliquer sur la disparition énigmatique de 200 m<sup>3</sup> de lixiviats ; et à la suite, le préfet adressait un arrêté de mise en demeure peu contraignant à l'exploitant.

Lors de la Commission de Suivi du Site qui s'est réunie le 4 décembre, celle-ci a pu vérifier que les désordres avaient cessé et que les bassins de lixiviats ne débordaient plus... Curieusement, l'exploitant a invoqué pour sa défense les fortes pluies et la panne d'une pompe, arguments d'autant plus fantaisistes et irrecevables que, d'une part la décharge a été re-



*Colline d'immondices en forme de fer à cheval  
(commission de suivi du site du 4 décembre 2019)*

couverte par une géo-membrane censée empêcher toute percolation des eaux de pluie à travers les ordures et que, d'autre part les opérations de pompage sont proscrites.

Ainsi, les incivilités de COVED se poursuivent... Et comme cela était à redouter, même fermée, la méga-décharge restera durablement une installation dangereuse pour l'environnement et les populations.

#### **Un combat exemplaire et gratifiant...**

Au terme de plus de 15 ans du rude combat qui a été mené par les communes et par les associations contre la méga-décharge, un enseignement plutôt reconfortant se dégage. Exemplaire à plus d'un égard, ce combat constitue une référence pour nombre d'observateurs (services de l'État, élus, associations...) de par son exigence, sa crédibilité et sa dignité ; il apporte la preuve que l'action citoyenne peut être reconnue dans le bien-fondé de la cause défendue et qu'elle peut aboutir dans le respect de la légalité.

Rien ne sera plus tout à fait comme avant dans le monde des déchets : à la bienveillance et à la respectabilité dont jouissaient jusqu'ici les opérateurs auprès de l'administration, ont succédé la vigilance et la circonspection. Dans le cas qui nous intéresse, les procédés frauduleux révélés à Millery et Vic-de-Chassenay ont contribué à ouvrir les yeux des services de l'État sur des pratiques détestables qui se retrouvent dans d'autres décharges et que l'on ne pourra désormais plus ignorer.



*Débordement des bassins de lixiviats (photo du 9 novembre 2019)*

## ENVIRONNEMENT

# Opération « Nettoyons la nature »



Cette opération s'est déroulée en deux phases : le samedi 7 septembre au matin, une première équipe de nettoyage (constituée d'élus(e)s et de bénévoles équipés de tracteurs) s'est donné rendez-vous au hameau de Chevigny pour procéder au retrait des plus encombrants et lourds déchets abandonnés aux abords du chemin de la Vie Verte. Un impressionnant tas de ferrailles diverses, sept épaves automobiles et autres bâches plastique ont ainsi pu être déposés sur un pâtis voisin.

Le samedi suivant, suite à une invitation déposée dans les boîtes à lettres des habitants de la commune, ce sont plus de cinquante personnes qui se sont mobilisées pour la phase 2. A grands renforts d'engins de traction et de transports mais surtout « des petites mains », une invraisemblable montagne de déchets a pu être extraite de la nature : des centaines de bouteilles en verre (portées de suite à la déchetterie), du fil de fer barbelé ou non, des objets en plastique et autres déchets hétéroclites...

Et tout cela dans une formidable et conviviale ambiance estivale. La matinée s'est terminée autour d'une collation chaleureuse dans la cour de la mairie.

La municipalité tient à remercier chaleureusement, toutes celles et tous ceux, petits (5 ans pour le cadet) et grands (85 ans pour l'ainé), habitants la commune ou non pour ce formidable travail bénévole ayant permis de redonner visage naturel à ce petit coin de verdure pollué durant depuis plusieurs dizaines d'années par ces déchets en tous genres.

La municipalité remercie également les établissements Proco-vès pour leur précieuse remise de gants de protection.



## LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX Côte-d'Or et Saône-et-Loire

## L'inventaire naturaliste de Millery

« Apprendre à mieux connaître les espèces et la nature qui nous entourent... »

Cette opération s'est déroulée suivant plusieurs étapes auxquelles la population était conviée.

Une première réunion d'information générale présentant la faune locale a été conduite de main de maître par Pierre Leclair, chargé d'études à la LPO.

S'en sont suivies deux sorties sur le terrain en mai et juin : plusieurs observations visuelles (grâce en particulier aux jumelles gracieusement fournies par la LPO) et sonores ont permis d'identifier différentes espèces d'animaux. Le 20 décembre, à l'issue de ces trois premières rencontres et de nombreuses recherches opérées par Pierre Leclair, ce dernier a présenté aux personnes présentes à la mairie la synthèse de l'ensemble de ces travaux.

Au travers d'un diaporama parfaitement construit allié à des explications aussi claires que pertinentes, chacun a pu se rendre compte de l'importance de la richesse de la biodiversité communale axée principalement sur les oiseaux et plus généralement sur la faune vertebrée.

De nombreux échanges ont permis de faire de belles découvertes – telle la présence de certaines espèces totalement inconnues pour la plupart des participants – mais aussi de percevoir à quel point ce « petit monde animal » est fragile. On ne peut que constater à quel point l'activité humaine (disparition de haies, usage de pesticides, pollution lumineuse...) a un impact négatif sur la faune : à cela s'ajoutent des modifications des conditions météorologiques aux effets désastreux.

Une plaquette couleur de 4 pages parfaitement construite a été remise en mairie et est disponible en quelques dizaines d'exemplaires.

Vous pourrez également retrouver ce document sur le site internet de la commune : <https://www.millery21.fr/wp-content/ds/2020/01/20200108191812.pdf>

#### Voici quelques extraits à retenir :

- 135 espèces de vertébrés fréquentent le territoire communal dont pas moins de 115 espèces d'oiseaux (soit environ 35 % des espèces recensées en Côte-d'Or).
- 16 espèces d'oiseaux menacées de disparition à plus ou moins long terme ont été recensées sur la commune.

Un plan particulièrement détaillé et commenté de la commune identifie 5 secteurs différents : les coteaux et les prairies bocagères ; les secteurs boisés ; l'Armançon ; le ruisseau de Cernant ; les espaces cultivés et les hameaux de Millery.

« La commune a la chance de posséder de vastes surfaces occupées par des prairies pâturées, entourées de haies et parsemées de nombreux arbres dont des chênes centenaires. Ce maillage bocager est accueillant pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Citons parmi elles, la discrète Pie-grièche à tête rousse (14) qui devient de plus en plus rare. Emblématique d'un bocage arboré et pâturé de bonne qualité, elle a été observée sur la commune en 2019.

Elle bénéficie d'un Plan National d'Actions décliné à l'échelle régionale tout comme le Milan Royal (15), rapace diurne nicheur également dans la commune. Moins exigeante, la Pie-grièche écorcheur se laisse plus facilement observer dans les secteurs buissonnants ou des haies basses qui lui suffisent. Les rapaces comme la Buse variable, le Faucon crécelle ou encore le Faucon hobereau, visiteur d'été, apprécient les grands arbres pour nicher.

Ce riche patrimoine doit être préservé : conservation des vieux arbres qui abritent les espèces cavicoles et maintien des haies de façon raisonnée. »

Le Conseil municipal tient à remercier M. Leclair pour sa parfaite connaissance du sujet, sa pédagogie adaptée au public, sa gentillesse et son professionnalisme ainsi que l'ensemble de l'équipe de la LPO.



Guepier d'Europe © F.Croset



Faucon crécerelle © D-Magnin



Pie-grièche écorcheur © A-Mikolajewski



Martin pêcheur d'Europe © Trepte



Guepier d'Europe © F-Tillier



Chardonneret élégant © G-Bedrines



Chat forestier © P-Csonka



Cigogne noire © P-Csonka F-Vassen

UN PEU  
D'HISTOIRE

Le Président expose  
 Que l'institutrice interimaire de Chevigny - Millery Mlle  
 Poisson originaire de Meurthe et Moselle a quitté  
 brusquement son école et le village le 11 mars 1919.  
 L'instituteur titulaire M. Mathay est démobilisé  
 depuis les premiers jours de mars.  
 Il jouit d'un congé de repos dans la famille  
 de Mme Mathay; nous ne savons rien de précis  
 à cet égard.  
 En tout cas l'école de Chevigny - Millery est  
 sans maître et les enfants errent sans recevoir  
 l'instruction dont ils ont tant besoin.  
 Il faut par conséquent signaler cet état de  
 choses à M. le Préfet en lui demandant d'y  
 mettre fin.

Le Conseil

Où l'exposé de son Président  
 Demande que l'école de Chevigny - Millery  
 soit ouverte le plus rapidement possible,  
 Regrette que l'Administration municipale  
 n'ait pas été prévenue de la fermeture subite  
 de cette école.

Procès verbal d'installation d'une institutrice.

L'an mil neuf cent dix-neuf, le  
 premier octobre. Nous Pimlet Étienne, adjoint  
 au Maire de la Commune de Millery, avons installé  
 dans les fonctions d'institutrice à Chevigny (Millery)  
 comme titulaire chargée d'école Mme Déchelotte  
 nommée à cet effet par arrêté de M. le Préfet en  
 date du 20 septembre 1919, en remplacement  
 de Mme Berthélemy, retraitée.

dressé et signé avec l'intéressée à Millery le  
 1<sup>er</sup> octobre 1919.

L'Adjoint,  
 L'Institutrice,